

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010379 – MDE 15/054/01

Action complémentaire sur l'AU 124/01 (MDE 15/044/01 du 21 mai 2001)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

DÉTENTION SANS INCULPATION NI JUGEMENT PLACEMENT À L'ISOLEMENT

ISRAËL et
TERRITOIRES OCCUPÉS

Samer Fawzi Awartani, 34 ans, directeur administratif d'un hôpital

Londres, le 14 juin 2001

Un ordre de placement en détention administrative a été émis à l'encontre de Samer Fawzi Awartani, ce qui permet aux autorités de le maintenir en captivité sans inculpation ni jugement jusqu'au 9 septembre 2001. Le placement en détention administrative peut être renouvelé.

L'arrêt a été pris le 10 juin, au motif que Samer Fawzi Awartani était « *impliqué dans des activités mettant en danger la sécurité dans la région* ». Samer Fawzi Awartani a nié ces allégations. La décision sera réexaminée par un juge le 17 juin. L'avocat a fait appel du placement de son client en détention administrative devant la Cour d'appel militaire qui ne s'est pas encore prononcée à ce sujet.

Samer Fawzi Awartani a été arrêté le 7 mai 2001, puis il a été interrogé jusqu'au 10 juin. Pendant cette période, il a été détenu avec des « collaborateurs » palestiniens. On lui a présenté un faux ordre de placement en détention administrative en vue de le contraindre à fournir des informations sur ses activités politiques. Samer Fawzi Awartani, qui est maintenant détenu à l'isolement à la prison de Megiddo en Israël, peut désormais entrer en contact avec son avocat et pourrait être bientôt autorisé à recevoir la visite de membres de sa famille.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Samer Fawzi Awartani a été arrêté par les forces de sécurité israéliennes à son retour d'une conférence médicale organisée à Oxford, au Royaume-Uni. Placé dans un premier temps au centre de détention de Petah Tikvah, en Israël, il n'a pas pu communiquer avec son avocat jusqu'au 29 mai.

Le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a estimé que le placement en détention administrative tel qu'il est pratiqué en Israël s'apparente à une détention arbitraire et il a déclaré que « *La liberté individuelle ne peut pas être sacrifiée parce que le gouvernement est dans l'incapacité, soit de rassembler des preuves, soit de les présenter de façon appropriée* ».

ACTION RECOMMANDÉE : aérogramme / lettre exprès / lettre par avion / fax / télégramme (en anglais, en hébreu, en français ou dans votre propre langue) :

– appelez les autorités à libérer immédiatement Samer Fawzi Awartani, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction pénale prévue par la loi et jugé sans délai et en toute équité ;

– demandez qu'il ne soit plus placé à l'isolement, forme de détention qui peut s'apparenter à un traitement cruel, inhumain et dégradant.

APPELS À :

Premier ministre :

Prime Minister Ariel Sharon
Office of the Prime Minister, 3 Kaplan Street
PO Box 187, Kiryat Ben-Gurion
Jerusalem 91919, via Israël

Télégrammes : Prime Minister, Jerusalem

Fax : + 972 2 651 2631

Formule d'appel : *Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier ministre,*

Ministre de la Justice :

Meir Shetrit
Minister of Justice
Ministry of Justice
29 Salah al-Din Street
Jerusalem 91010, via Israël

Fax : + 972 2 628 8618

Formule d'appel : *Dear Minister of Justice, / Monsieur le ministre,*

Procureur général :

Elyakim Rubinstein
Attorney-General
Ministry of Justice
29 Salah al-Din Street
Jerusalem 91010, via Israël

Fax : + 972 2 628 5438

Formule d'appel : *Dear Attorney-General, / Monsieur le procureur général,*

Ministre de la Sécurité publique :

Uzi Landau
Minister of Public Security
Ministry of Public Security (Police)
Kiryat Hamemshala, PO Box 18182
Jerusalem 91181, via Israël

Fax : + 972 2 584 7872

Formule d'appel : *Dear Minister of Public Security, / Monsieur le ministre,*

Ministre de l'Intérieur :

Eli Yishai
Minister of the Interior
Ministry of the Interior
2 Kaplan Street, PO Box 6158
Kiryat Ben Gurion
Jerusalem 91061, via Israël

Fax : + 972 2 670 1628

Formule d'appel : *Dear Minister of Interior, / Monsieur le ministre,*

COPIES aux représentants diplomatiques d'Israël dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 26 JUILLET 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*